Monsieur le Maire,

Comme suite à votre correspondance (…)*, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les archives de ma Direction ne contiennent que peu d'éléments concernant l'exploitation des phosphates de Saint-Maximin.*

En effet, à l'époque, l'exploitation du phosphate était placée sous le « régime des carrières » et était soumise à une simple déclaration au maire de la commune concernée. Ce n'est que par décret du 5 juillet 1965 que le phosphate fut placé dans la classe des mines.

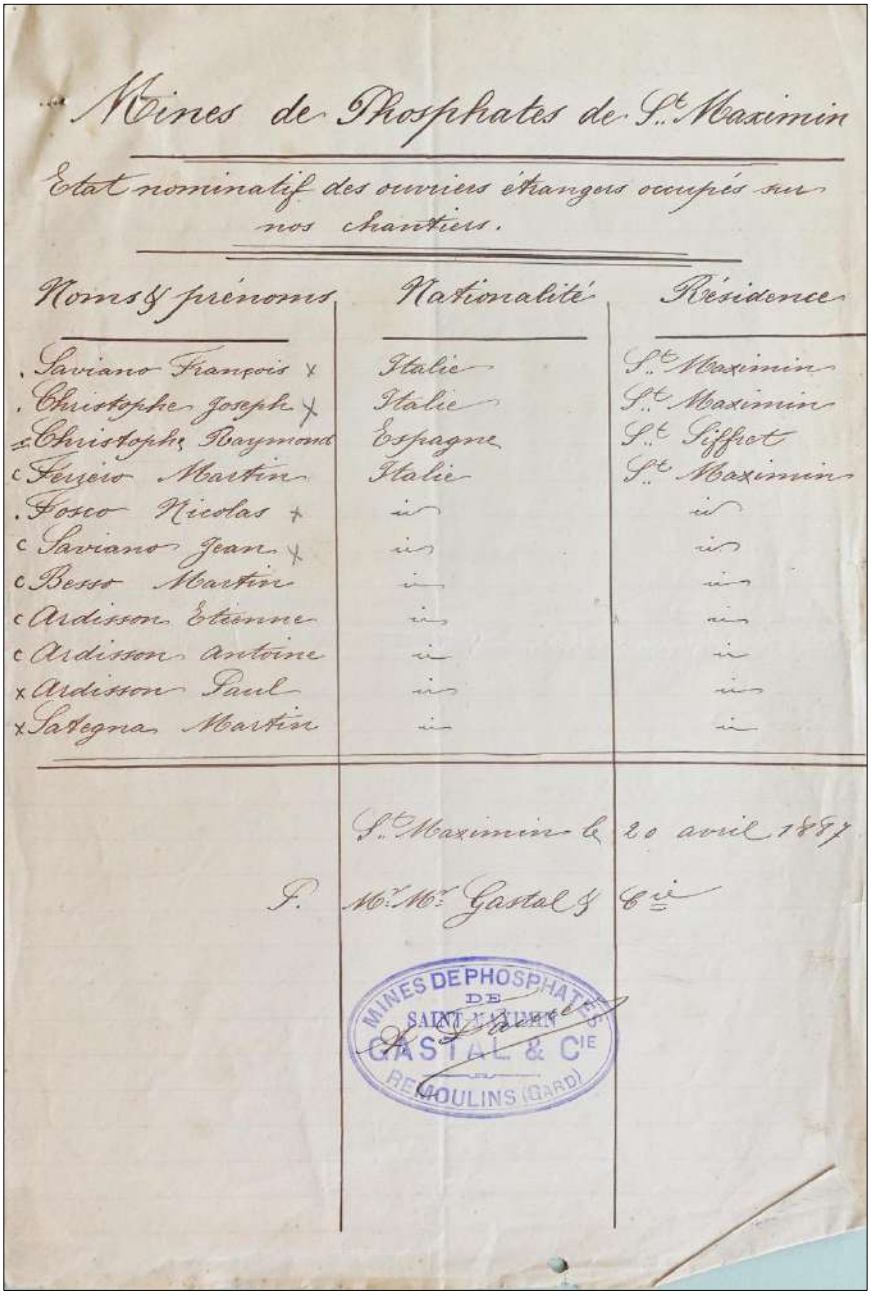
Il ressort toutefois des éléments en ma possession que les phosphates de chaux autrefois exploités à Saint-Maximin correspondent à des remplissages de karst des calcaires urgoniens, formations occupant notamment toute la partie nord de votre commune et plus généralement la région comprise entre Uzès et Tavel. ***Ces calcaires sont fissurés, diaclasés, karstifiés et que l'on y rencontre des cavités où la phosphorite tapisse les parois et les emplit parfois plus ou moins complètement. Cependant, ces karsts contiennent généralement beaucoup d'argile. L'exploitation consistait à suivre les diverses excavations, très discontinues et dont le contenu s'avérait extrêmement hétérogène.***

En fait, l'exploitation des phosphates dans le secteur de Saint-Maximin débuta en 1884 et fut pratiquement arrêtée en 1894. Pendant la Première Guerre mondiale et jusqu'en 1920, des travaux d'exploitation furent assez importants. Notons que les teneurs en phosphates pouvaient atteindre 70 %, mais les remplissages karstiques s'avéraient souvent plus pauvres.

Durant la Première Guerre mondiale, du fait du départ des hommes vers le front et du retour dans leur pays des ouvriers d'origine étrangère, les ouvriers de la localité ont été remplacés par des réfugiés mais également par des enfants.

Si un bon nombre d'ouvriers étaient issus de la commune de Saint-Maximin (nous avons vu qu'ils avaient été privilégiés dès le début de l'exploitation des phosphates), la présence d'ouvriers d'origine étrangère est attestée par différents documents légaux.

Le 20 avril 1887, les concessionnaires attestent la présence de 11 ouvriers d'origine étrangère *occupés sur nos chantiers* :



Mines de Phosphates de St Maximin

Etat nominatif des ouvriers étrangers occupés sur nos chantiers.

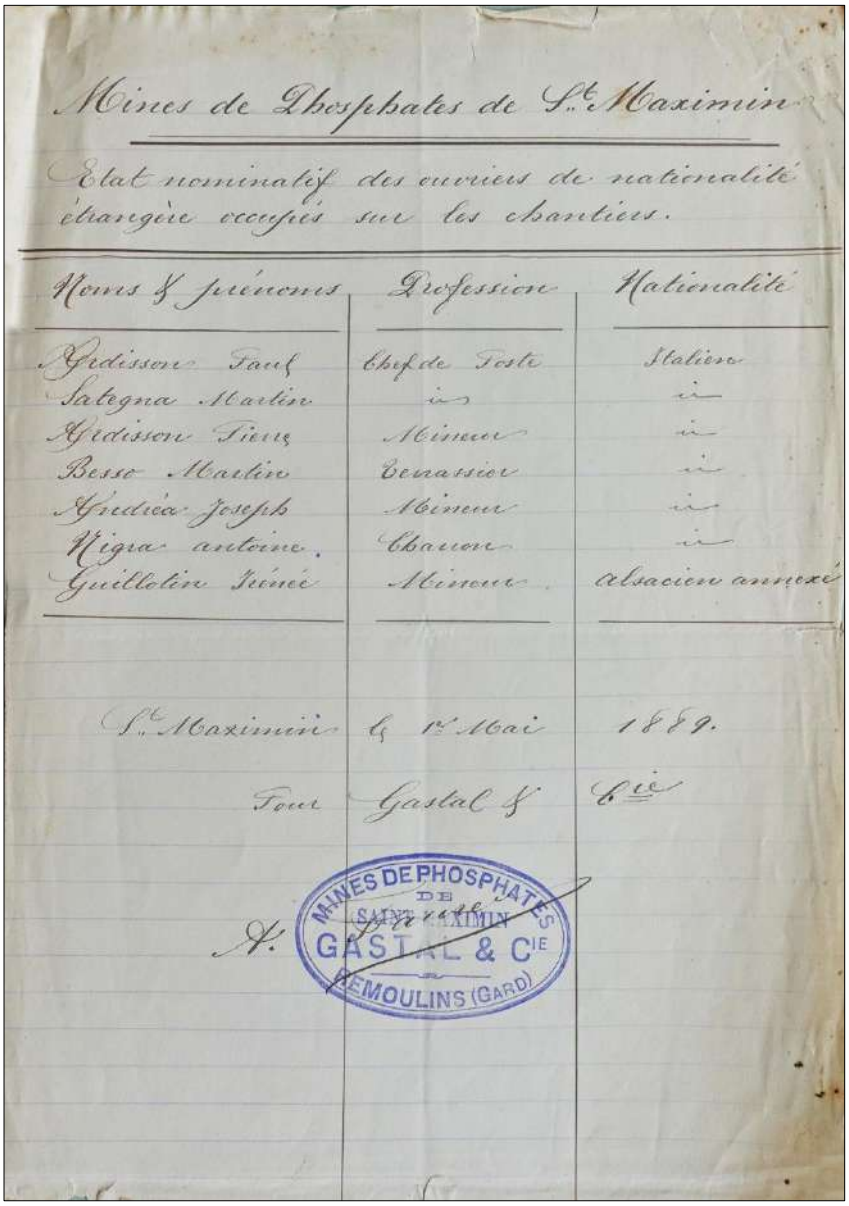
Noms & prénoms	Nationalité	Résidence
. Saviano François x	Italie	St Maximin
. Christophe Joseph x	Italie	St Maximin
. Christophe Raymond	Espagne	St Siffret
c Ferrero Martin	Italie	St Maximin
. Fosco Nicolas x	id	id
c Saviano Jean x	id	id
c Besso Martin	id	id
c Ardisson Etienne	id	id
c Ardisson Antoine	id	id
x Ardisson Paul	id	id
x Salegna Martin	id	id

St Maximin le 20 avril 1897

P. Mes Mes Gastal & Cie

MINES DE PHOSPHATES DE SAINT MAXIMIN GASTAL & Cie REMOULINS (GARD)

Le 1er mai 1889, un état nominatif des ouvriers de nationalité étrangère *occupés sur les chantiers* est attesté par l'entreprise Gastal & Cie (Mines de Phosphates de Saint-Maximin) :



Mines de Phosphates de St Maximin

État nominatif des ouvriers de nationalité étrangère occupés sur les chantiers.

Noms & prénoms	Profession	Nationalité
Gedisson Paul	Chef de Poste	Italien
Salegna Martin	id	id
Gedisson Pierre	Mineur	id
Besso Martin	Terrassier	id
Gredica Joseph	Mineur	id
Nigra antoine	Charon	id
Guillotin Irénée	Mineur	alsacien annexé

St Maximin le 1er Mai 1889.

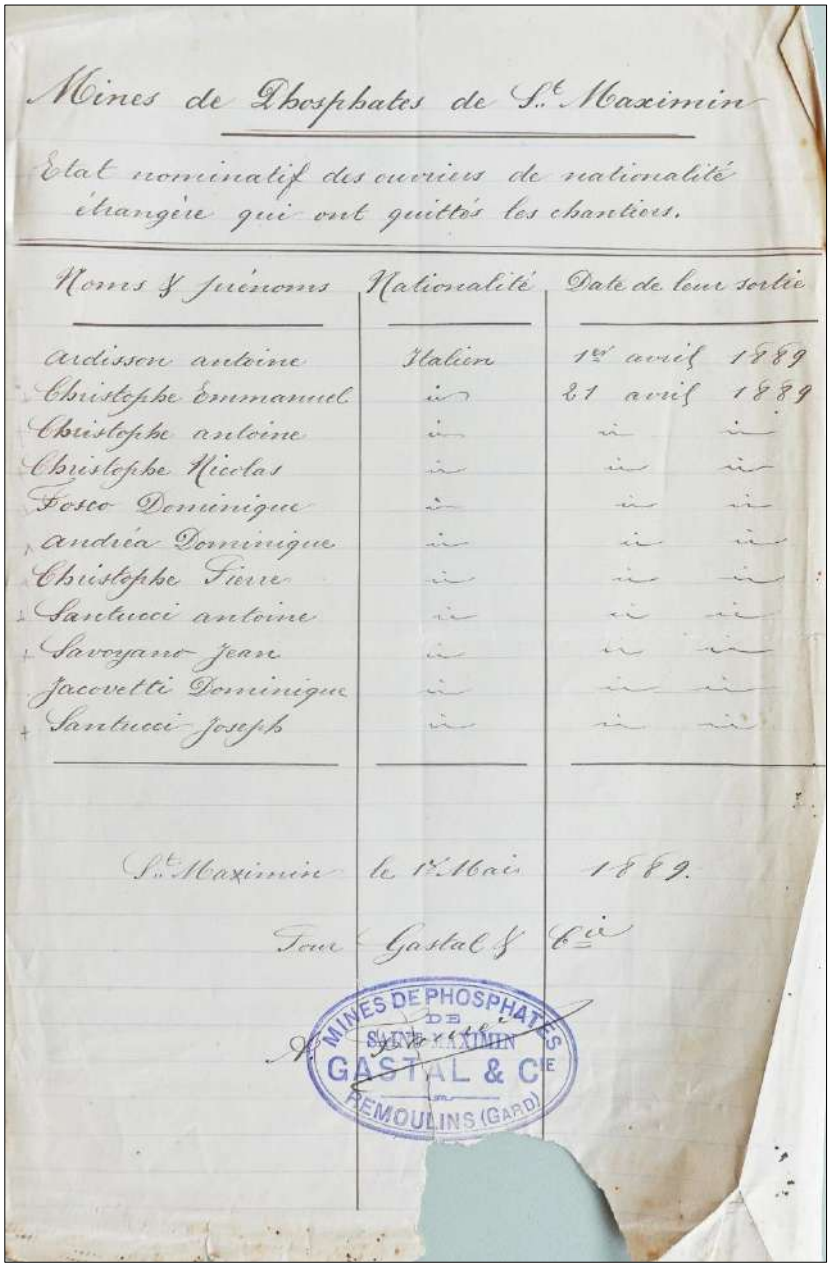
Pour Gastal & Cie

MINES DE PHOSPHATES DE SAINT-MAXIMIN
GASTAL & CIE
REMOULINS (GARD)

Dans ce document très intéressant, il est fait mention des « professions » : chef de poste, mineur, terrassier, charron…

Signalons aussi la présence dans cette liste d'un « Alsacien annexé », Irénée GUILLOTIN.

Dans cet autre document également daté du 1er mai 1889, les concessionnaires présentent la liste des ouvriers de nationalité étrangère *qui ont quitté les chantiers*



Mines de Phosphates de St. Maximin

Etat nominatif des ouvriers de nationalité étrangère qui ont quittés les chantiers.

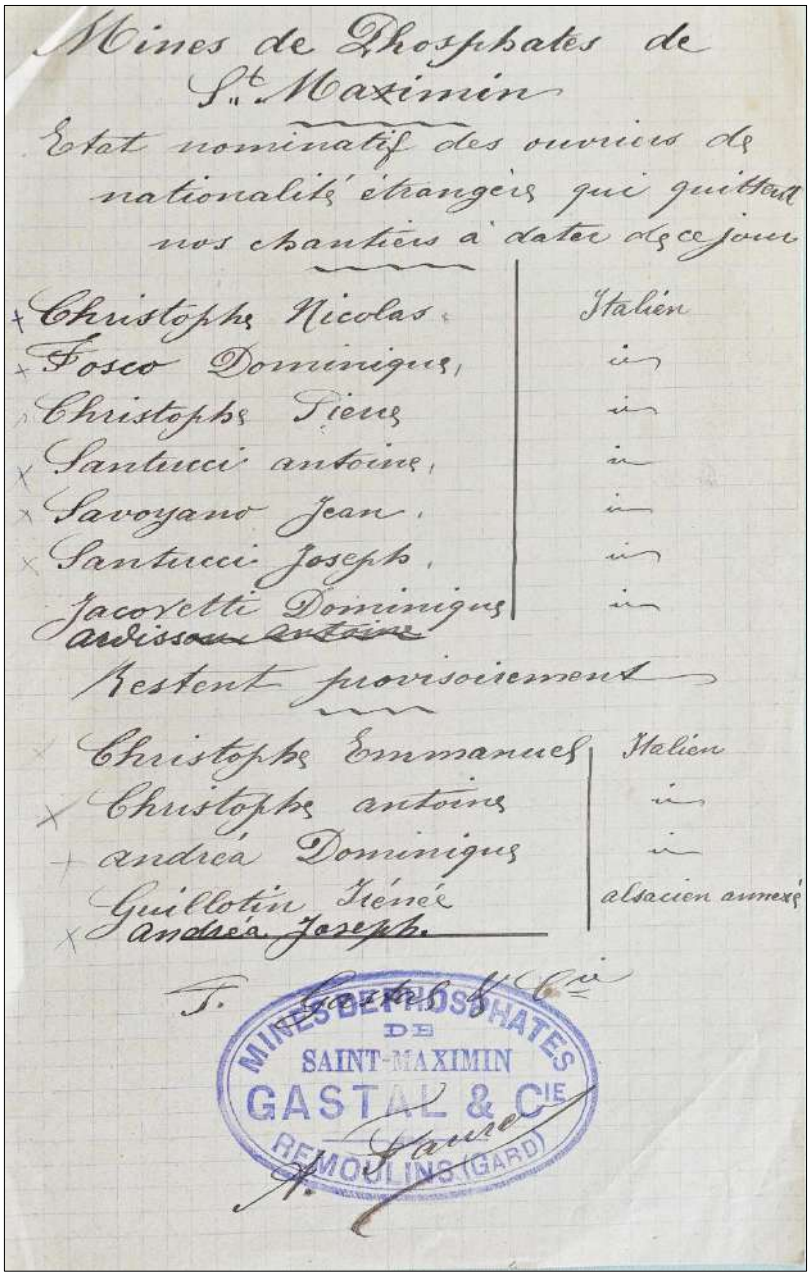
Noms & prénoms	Nationalité	Date de leur sortie
Ardisson antoine	Italien	1er avril 1889
Christophe Emmanuel	id	21 avril 1889
Christophe antoine	id	id
Christophe Nicolas	id	id
Fosco Dominique	id	id
Andréa Dominique	id	id
Christophe Pierre	id	id
Santucci antoine	id	id
Savoyard jean	id	id
Jacovetti Dominique	id	id
Santucci joseph	id	id

St. Maximin le 1er Mai 1889.

Pour Gastal & Cie

MINES DE PHOSPHATES DE SAINT-MAXIMIN GASTAL & Cie REMOULINS (GARD)

Document non daté mais communiquant l'état nominatif des ouvriers de nationalité étrangère qui quittent *nos chantiers à ce jour* :



Mines de Phosphates de
St Maximin

Etat nominatif des ouvriers de nationalité étrangers qui quittent nos chantiers à dater de ce jour

Christophe Nicolas	Italien
Fosco Dominique,	id
Christophe Pierre	id
Santucci antoine,	id
Savoyano Jean,	id
Santucci Joseph,	id
Jacovetti Dominique	id
~~ardisson Antoine~~	

Restent provisoirement

Christophe Emmanuel	Italien
Christophe antoine	id
andréa Dominique	id
Guillotin Irénée	alsacien annexé
~~andréa Joseph~~	

MINES DE PHOSPHATES DE SAINT-MAXIMIN GASTAL & Cie REMOULINS (GARD)

Remarquons la présence de l'« Alsacien annexé », Irénée GUILLOTIN.

À la lecture de ces documents, il faut constater que la majorité des ouvriers de nationalité étrangère étaient Italiens, dont certains étaient de la famille de Pierre ARDISSON, le premier exploitant des phosphates associé avec Pierre Cyprien GASTAL, et qui ont fait souche, selon l'expression consacrée.

En l'absence de documents spécifiques, il est impossible d'avoir une idée précise du personnel employé au fil du temps et encore moins de connaître la proportion entre les ouvriers de Saint-Maximin et ceux de nationalité étrangère.

La vie au quotidien du village minier

L'ouverture des sites d'exploitation et la mise en route de l'extraction du minerai a complètement bouleversé la vie de ce village rural et cela durant plusieurs décennies.

Nous nous sommes bien évidemment intéressés à l'évolution de la population de la commune de Saint-Maximin avant, pendant et après l'exploitation des mines de phosphates.

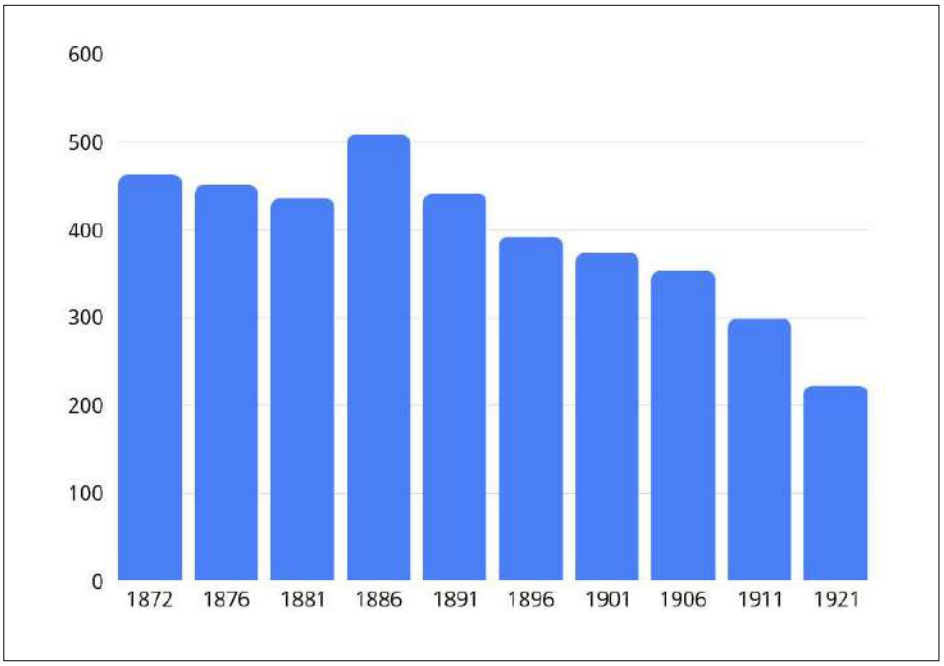
Évolution de la population

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
569	519	534	530	563	583	573	630	521
1856	**1861**	**1866**	**1872**	**1876**	**1881**	**1886**	**1891**	**1896**
525	528	514	463	451	436	509	442	392
1901	**1906**	**1911**	**1921**	**1926**	**1931**	**1936**	**1946**	**1954**
374	354	299	223	201	206	204	192	224
1962	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**2004**	**2006**	**2009**
243	255	278	393	628	630	613	609	664
2014	**2019**	**2023**	-	-	-	-	-	-
705	770	798	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999[22] puis Insee à partir de 2006[25].)

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Maximin_(Gard).

Seule l'année 1886 montre une augmentation significative de la population :



Les ouvriers autres que les Saint-Maximinois logeaient chez l'habitant, notamment dans des mas de Saint-Maximin ou de Saint-Siffret, commune voisine et proche des lieux d'exploitation des phosphates.

L'étude approfondie des délibérations du conseil municipal est susceptible d'apporter certaines informations.

L'absence à ce jour de documents d'archives et/ou de témoignages oraux, nous oblige à faire appel à des informations transmises de l'un à l'autre, au sein de la population locale, toujours sous forme de photocopies et dont les sources sont systématiquement omises.

Il y est fait état de la présence dans le village de nombreux commerces mais aussi de plusieurs cafés.

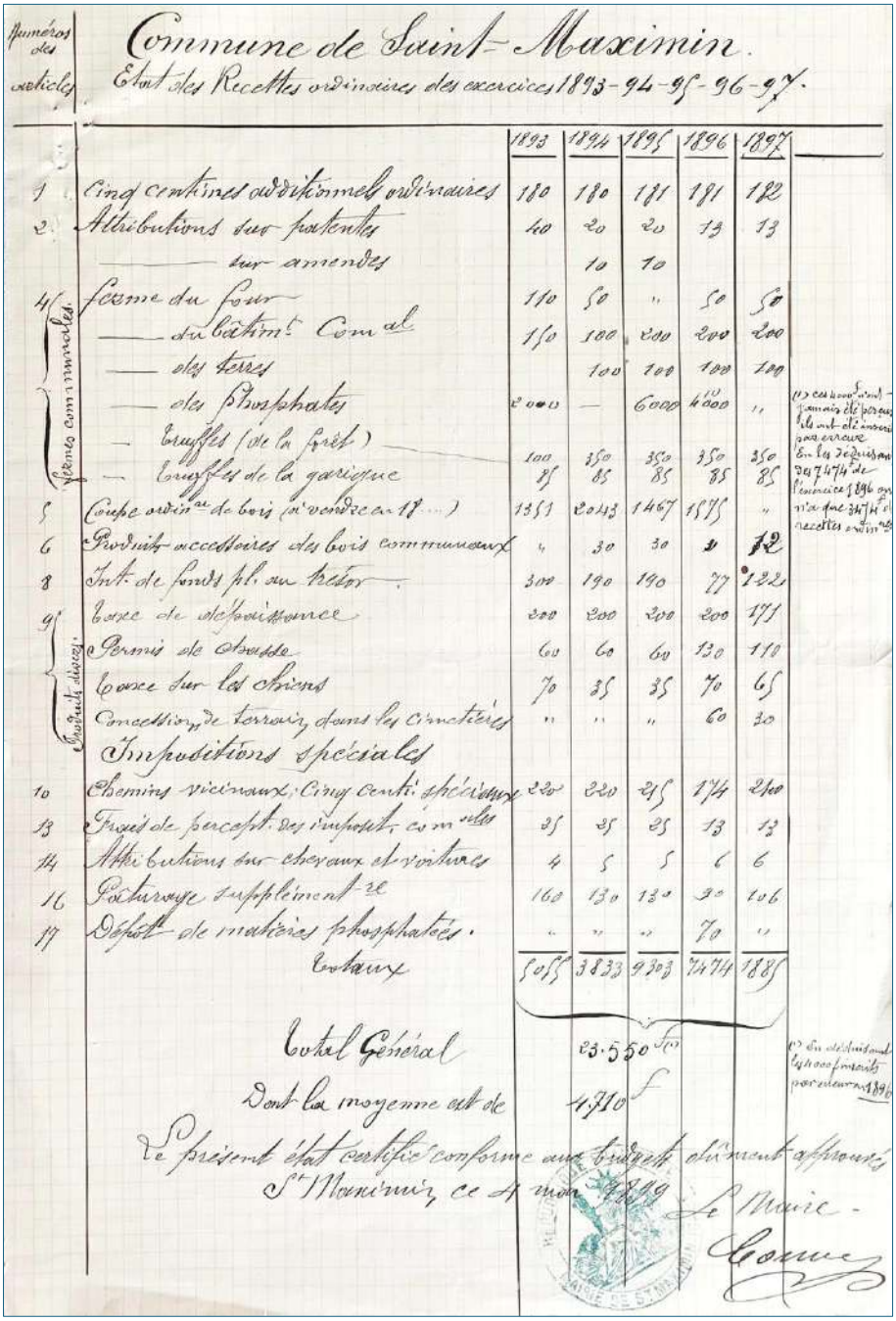
L'un de ceux-ci aurait été appelé en 1889 le « Café des phosphates » !

Il y aurait aussi eu un café des « Rouges » (principalement fréquenté par des ouvriers) et un café des « Blancs » (principalement fréquenté par des agriculteurs).

L'apport de l'exploitation des phosphates dans les finances municipales

Les archives municipales permettent d'avoir une vision partielle (compte tenu qu'elles n'ont pas encore été inventoriées et/ou étudiées dans leur entièreté) de l'apport de l'exploitation des phosphates dans les finances municipales.

Quatre documents judicieusement choisis donnent cependant une idée de cet apport.



Commune de Saint-Maximin.
Etat des Recettes ordinaires des exercices 1893-94-95-96-97.

Numéros des articles		1893	1894	1895	1896	1897
1	Cinq centimes additionnels ordinaires	180	180	181	181	182
2	Attributions sur patentes	40	20	20	13	13
	——— sur amendes		10	10		
4	Ferme du four	110	50	"	50	50
	——— du bâtim.t Com.al	150	100	200	200	200
	——— des terres		100	100	100	100
	——— des Phosphates	2000	—	6000	4000	"
	— Truffes (de la forêt)	100	350	350	350	350
	— Truffes de la garrigue	85	85	85	85	85
5	Coupe ordin.re de bois (n.ventes en 17....)	1351	2043	1467	1575	"
6	Produits accessoires des bois communaux	"	30	30	"	12
8	Int.t de fonds pl.s au trésor	300	190	190	77	122
9	Taxe de déperissement	200	200	200	200	171
	Permis de chasse	60	60	60	130	110
	Taxe sur les chiens	70	35	35	70	65
	Concession de terrain dans les cimetières	"	"	"	60	30
	Impositions spéciales					
10	Chemins vicinaux, Cinq centi.s spéciaux	220	220	215	174	200
13	Frais de perceptt des impositt.s com.les	25	25	25	13	13
14	Attributions sur chevaux et voitures	4	5	5	6	6
16	Patturage supplément.re	160	130	130	90	106
17	Dépôt de matières phosphatées.	"	"	"	70	"
	Totaux	5055	3833	9303	7474	1885

Total Général 23.550 F.

Dont la moyenne est de 4.710 F

Le présent état certifié conforme aux budgets dûment approuvés
St Maximin, ce 4 mai 1899. Le Maire -

Ce document intitulé « État des Recettes ordinaires des exercices 1893-94-95-96-97 », donc sur une période de cinq ans, est très intéressant.

Deux rubriques ressortent immédiatement : les « Coupes ordinaires de bois » et la « ferme des Phosphates ».

Sur quatre années (de 1893 à 1896, l'année 1897 étant incomplète), les recettes dues aux coupes ordinaires de bois représentent un total de 6.426 F. tandis que les recettes dues à l'exploitation de phosphates sont de 8.000 F (une erreur comptable a été signalée pour l'année 1896 et l'année 1897 ne comportait aucun montant).

À titre anecdotique (mais tout devient intéressant lorsqu'on s'intéresse à la vie d'autrefois), signalons deux « fermes communales » liées au terroir :

- Truffes (de la forêt) ;
- Truffes de la garrigue.

Manifestement, les truffes de la forêt rapportaient plus que les truffes de la garrigue !

Il y a aussi les « Produits divers » comme :

- Taxe de dépaissance, redevance communale qu'un éleveur ou un agriculteur doit payer à une commune rurale en échange du droit de faire paître ses troupeaux (bétail, moutons, vaches…) sur les terrains communaux ;
- Permis de chasse ;
- Taxe sur les chiens.

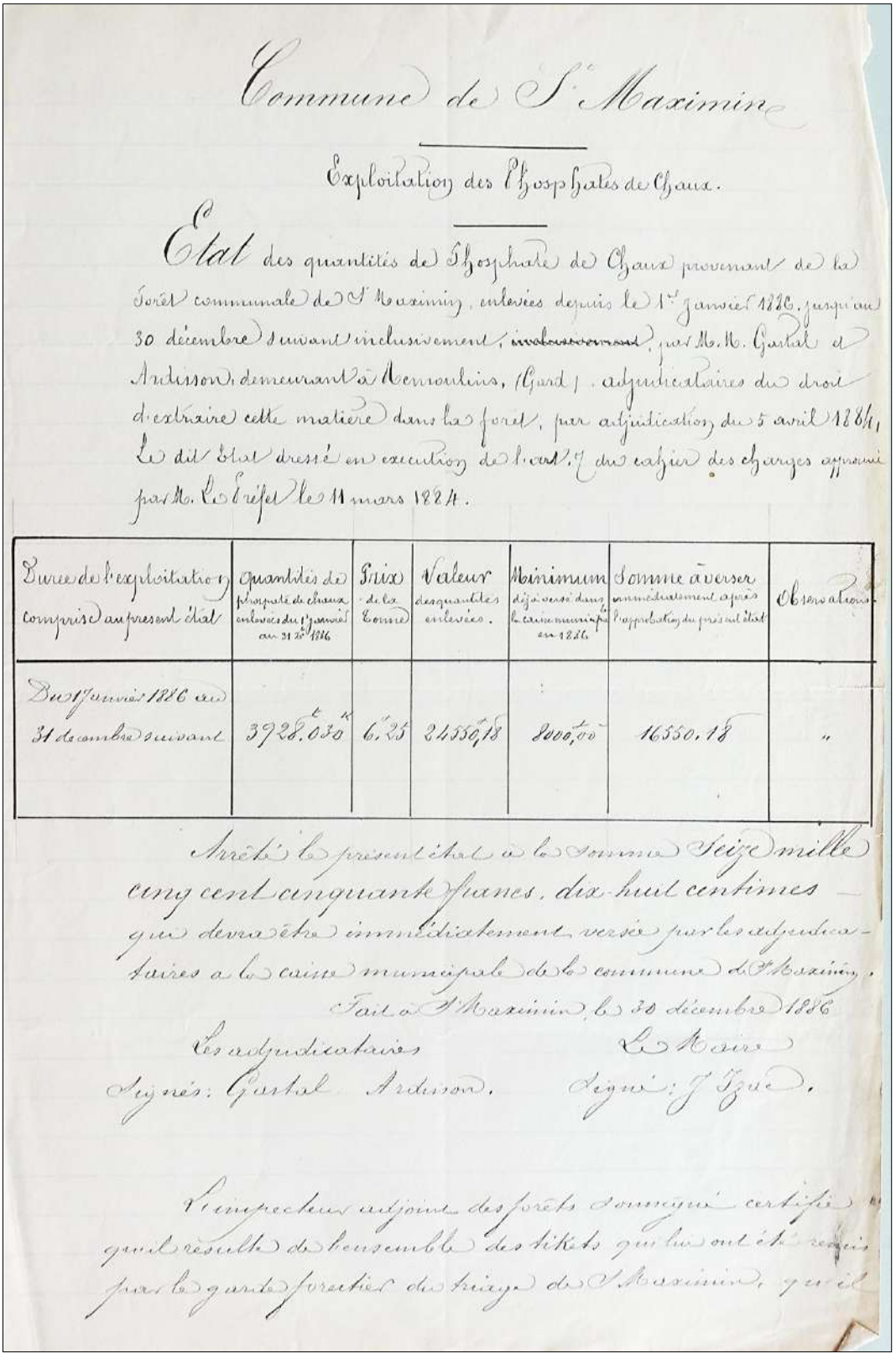
Sans oublier les revenus provenant du dépôt de matières phosphatées.

Si l'on prend l'année 1895 comme exemple, le montant total des recettes s'élève à 9.303 F.

La part des recettes en provenance de l'exploitation des phosphates est de 6.000 F (soit 64 % du total) et la part de recettes provenant des coupes ordinaires de bois est de 1.467 F (soit 16 %).

Cela permet de comprendre un peu mieux les multiples rebondissements qui sont survenus au fil des décennies dans l'exploitation des mines de phosphates, avec les changements d'exploitants et cela aussi bien sur le plan administratif que sur le plan civil ou que sur le plan du droit commercial.

Un deuxième document daté du 30 décembre 1886 *fait état des quantités de phosphate de chaux provenant de la forêt communale de Saint-Maximin, enlevées depuis le 1er janvier 1886 jusqu'au 30 décembre suivant inclusivement* :



Commune de St Maximin

Exploitation des Phosphates de Chaux.

État des quantités de Phosphate de Chaux provenant de la forêt communale de St Maximin, enlevées depuis le 1er janvier 1886, jusqu'au 30 décembre suivant inclusivement, par MM. Gartal et Ardisson, demeurant à Nemours, (Gard), adjudicataires du droit d'extraire cette matière dans la forêt, par adjudication du 5 avril 1884.

Le dit état dressé en exécution de l'art. 4 du cahier des charges approuvé par M. le Préfet le 11 mars 1884.

Durée de l'exploitation compris au présent état	Quantités de phosphate de chaux enlevées du 1er janvier au 31 décembre 1886	Prix de la Tonne	Valeur des quantités enlevées.	Minimum déjà versé dans la caisse municipale en 1886	Somme à verser immédiatement après l'approbation du présent état	Observations
Du 1er janvier 1886 au 31 décembre suivant	3928t.030k	6f.25	24550f.18	8000f.00	16550.18	"

Arrêté le présent état à la somme seize mille cinq cent cinquante francs, dix-huit centimes qui devra être immédiatement versée par les adjudicataires à la caisse municipale de la commune de St Maximin.

Fait à St Maximin, le 30 décembre 1886

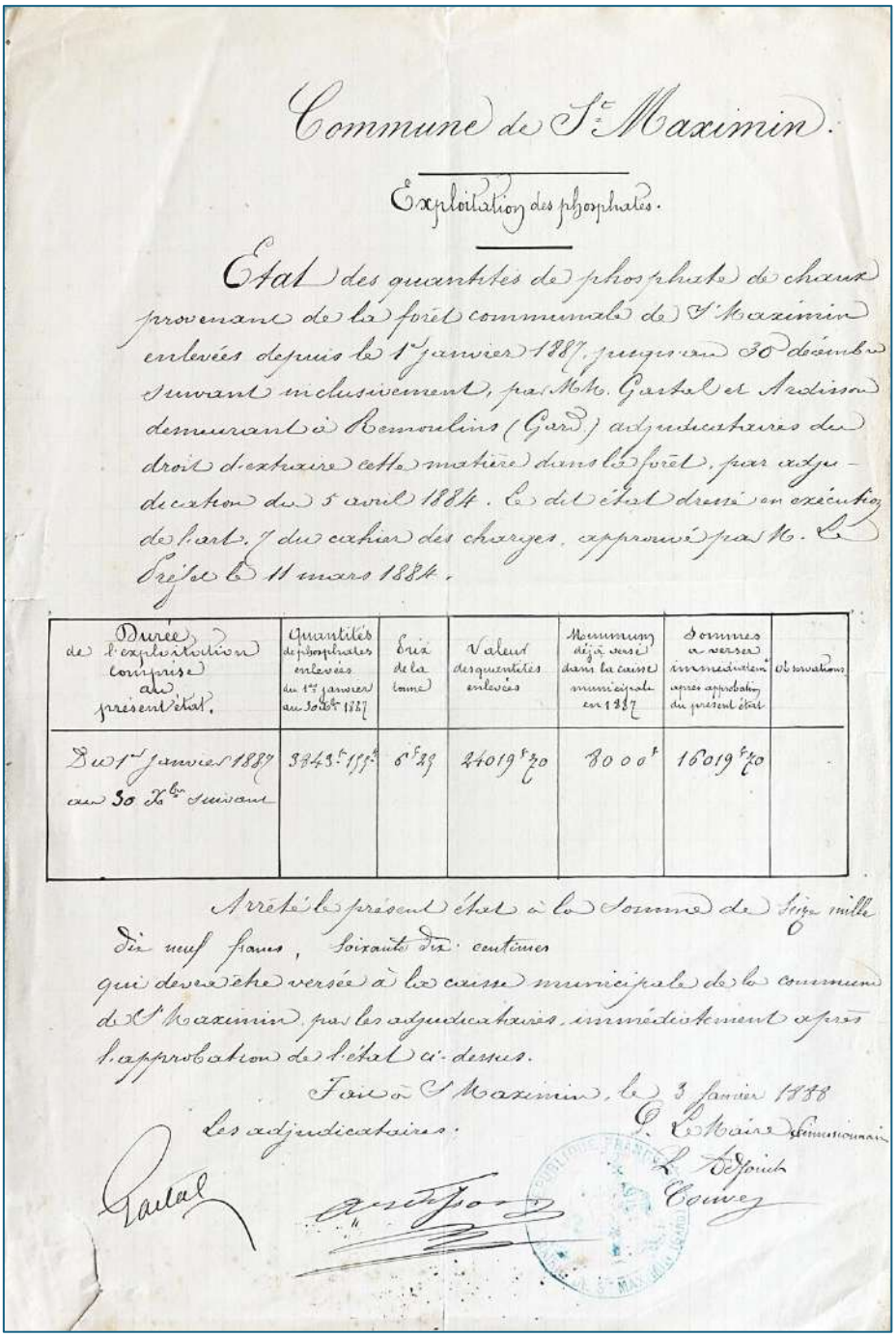
Les adjudicataires — Le Maire

Signés: Gartal Ardisson. — Signé: J. Izac.

L'inspecteur adjoint des forêts soussigné certifie que le résultat de l'ensemble des tickets qui lui ont été remis par le garde forestier du triage de St Maximin, que il

La somme à verser immédiatement après l'approbation de cet état était de 16.550,18 F.

Un troisième document daté du 3 janvier 1888 et signé par l'Adjoint au Maire (le Maire étant désigné comme démissionnaire), dresse le bilan de l'exploitation des phosphates pour l'année écoulée (1987).



Commune de St Maximin.

Exploitation des phosphates.

État des quantités de phosphate de chaux provenant de la forêt communale de St Maximin enlevées depuis le 1er janvier 1887, jusqu'au 30 décembre suivant inclusivement, par MM. Gastal et Ardisson demeurant à Remoulins (Gard) adjudicataires du droit d'extraire cette matière dans la forêt, par adjudication du 5 avril 1884. Le dit état dressé en exécution de l'art. 7 du cahier des charges, approuvé par M. le Préfet le 11 mars 1884.

Durée de l'exploitation comprise au présent état.	Quantités de phosphates enlevées du 1er janvier au 30 Dbre 1887	Prix de la tonne	Valeur des quantités enlevées	Sommes déjà versé dans la caisse municipale en 1887	Sommes à verser immédiatement après approbation du présent état	Observations
Du 1er janvier 1887 au 30 Dbre suivant	3343t 155k	6f 29	24019f 70	8000f	16019f 70	

Arrêté le présent état à la somme de seize mille dix neuf francs, soixante dix centimes qui devra être versée à la caisse municipale de la commune de St Maximin, par les adjudicataires, immédiatement après l'approbation de l'état ci-dessus.

Fait à St Maximin, le 3 janvier 1888

Les adjudicataires : Le Maire démissionnaire, L'Adjoint, Comes

Gastal

Ardisson

Ce document concerne l'exploitation des phosphates de l'année 1887 par MM. Gastal et Ardisson, *demeurant à Remoulins (Gard), adjudicateurs du droit d'extraire cette matière dans la forêt, par adjudication du 5 avril 1884*. Le document précise que *Le dit état dressé sous exécution de l'article 7 du cahier des charges approuvé par M. le Préfet le 11 mars 1884 est le suivant :*

Quantités de phosphates enlevées : 3.849 tonnes **[les kilos sont illisibles] ;**
Prix de la tonne : 6 F 29 ;
Valeurs des quantités enlevées : 24.019,70 F ;
Minimum déjà versé dans la caisse municipale en 1887 : 8.000 F ;
Sommes à verser immédiatement après approbation du présent état : 16.019,70 F.

Que vaudrait approximativement la somme de 16.019,70 F de l'époque en euros actuels ?

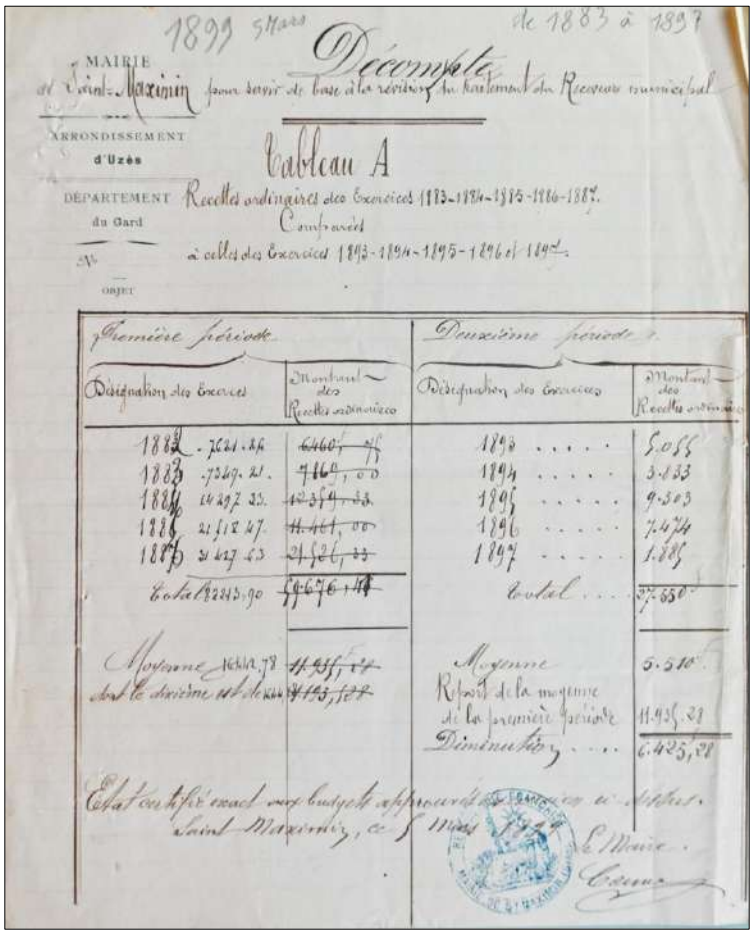
Cette somme équivaudrait aujourd'hui entre 61.000 et 72.000 euros actuels en équivalent de pouvoir d'achat historique.

Le convertisseur officiel de l'INSEE ne remonte que jusqu'en 1901 mais l'évaluation de la monnaie de cette époque (le franc germinal) repose sur une grande stabilité économique durant tout le XIXE siècle, interrompue seulement par la Première Guerre mondiale.

Cependant, à cette époque, la monnaie était adossée à l'or physique. Par exemple, une pièce de 20 F (le fameux "Napoléon") contenait 5,805 gr d'or pur. Si l'on convertit les 16.019,70 F selon le cours de l'or actuel (où un Napoléon s'échange de 690 euros à 740 euros), cette somme représenterait plus de 440.000 euros de métal précieux.

L'histoire complète des revenus perçus par la commune de Saint-Maximin dans l'exploitation des mines de phosphates reste cependant encore à écrire.

Le quatrième document, toujours de la Mairie de Saint-Maximin, est daté du 5 mars 1899 et s'intitule *Décompte pour servir de base à la révision du traitement du Receveur municipal* :


1899 5 Mars — de 1883 à 1897

MAIRIE de Saint-Maximin — pour servir de base à la révision du traitement du Receveur municipal

ARRONDISSEMENT d'Uzès — DÉPARTEMENT du Gard — N° — OBJET

Tableau A

Recettes ordinaires des Exercices 1893-1894-1895-1896-1897.
Comparées
à celles des Exercices 1883-1884-1885-1886-1887.

Première période		Deuxième période	
Désignation des Exercices	Montant des Recettes ordinaires	Désignation des Exercices	Montant des Recettes ordinaires
1883		1893	5.055
1884		1894	3.133
1885		1895	9.303
1886		1896	7.474
1887		1897	1.885
Total		Total	
Moyenne		Moyenne	5.510
		Report de la moyenne de la première période	11.935,28
		Diminution	6.425,28

Etat certifié exact par nous Maire et Adjoint de la commune de Saint-Maximin, ce 5 Mars 1899.

Le Maire.